



## La Medi-Card® simplifie la vie du personnel de la Défense à présent aussi en pharmacie

Cher,

Les membres de la Défense qui bénéficient d'une assurance DKV avec couverture des frais pré et post (1 mois – 3 mois) ou dans les conditions des frais ambulatoires supplémentaires dans le cadre d'une des 27 maladies graves reconnues par DKV, ce qui suit est d'application :

Ces garanties sont liées à la Medi-Card® grâce à laquelle, entre autre, ils ne doivent pas présenter une carte de paiement lors d'une hospitalisation.

Dès à présent, la Medi-Card® leur offre également l'avantage de ne plus devoir envoyer leurs attestations du pharmacien, pour les conditions reprises ci-dessus et qui sont liées à une hospitalisation ou une maladie grave (lesdites attestations BVAC), par la poste, mais de nous les transmettre de manière sécurisée et par voie digitale depuis la pharmacie. Ce nouveau service qui est le résultat de notre projet de collaboration avec les pharmacies belges, à savoir AssurPharma, vise à réduire la paperasserie pour offrir plus de confort à nos assurés.

Veillez cependant tenir compte des points suivants :

- La prestation du pharmacien doit être délivrée sur prescription du médecin ;
- Les personnes assurées ne doivent donc plus nous envoyer leurs attestations par courrier.

Aujourd'hui, ce nouveau service est officiellement lancé avec une conférence de presse. Pour en savoir plus sur **AssurPharma**, n'hésitez pas à consulter le site DKV. Vous y trouverez entre autres les pharmaciens qui participent à cette initiative.

Et ce n'est pas tout. DKV a également développé d'autres services digitaux qui faciliteront votre administration.

- **My DKV** : Le portail personnel qui vous offre un accès 24h/24 à votre dossier personnel où vous pourrez consulter vos décomptes de frais ainsi que les documents que nous vous avons envoyés.  
Vous pourrez bénéficier de ce nouveau service en vous enregistrant sur **mail.dkv.be**.
- **DKV App** : Cette app vous permet de scanner, d'envoyer vos frais médicaux et de déclarer votre hospitalisation à DKV via votre smartphone ou tablette.

Grâce à ces nouveaux services, DKV souhaite vous simplifier la vie et ce, en toute circonstance.

Pour plus d'informations sur ces nouveautés digitales, allez sur **www.dkv.be** et cliquez sur **services**.

Cordialement,

Birgit Hannes  
Chief Commercial Officer